

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري



بواسماعيل في 7 شهر 2025

المركز الوطني للبحث و التنمية
في الصيد البحري وتربية المائيات
11 نهج العقيد عميروش حواسماعيل (تيبازة)
الهاتف: 028 86 09 44 / الفاكس: 028 86 76 52
رقمم و ب ت ص ب ت م/2025
A.S.A.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247, du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture informe tous les soumissionnaires ayant participé a l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales n° 02/2025 relatif a travaux de réhabilitation du siège du centre national de la recherche et de développement de pêche et de l'aquaculture(CNRDPA) publié sur les journaux nationaux « le soir d'Algérie » et « EL FADJR EL YOUM » en date du en date du 29/10/2025 et dans le BOMOP et la presse électroniques EL DJAZAIR EL YOUM et TARIK NEWS en date du 30/10/2025.

A l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du CNRDPA, le marché a été attribué provisoirement selon le tableau ci - dessous :

ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINANCIERE	NOTE TOTAL	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	Délai de Réalisation	Critère de CHOIX
HARIZ ABD ELKADER	60/60	40/40	100/100	32 362 764.00 da	90 jours	La note la plus élevée

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financière sont invites a se rapprocher au Centre Nationale de Recherche et de Développement de la pêche et de l'aquaculture sise à ladresse citée ci-dessous au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès du président de la Commission des Marchés du Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de L'aquaculture sise au N° 11 BD COLONEL ALIROUCHE-BOUISMAIL W. TIPAZA dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique.



في الصيد البحري وتربية المائيات
نبيل بوفاليج